

CAHIER DES CHARGES RESIDENCE ARTISTIQUE Avec l'Orchestre DEMOS Roissy Pays de France 2023-2025

Le cadre

1. Présentation du dispositif DEMOS

DÉMOS - DISPOSITIF D'ÉDUCATION MUSICALE ET ORCHESTRALE À VOCATION SOCIALE

Démos est un dispositif de démocratisation culturelle centré sur la pratique musicale en orchestre. Il propose un apprentissage de la musique classique à des enfants de 7 à 12 ans éloignés de cette pratique pour des raisons économiques, sociales ou géographiques.

Encadrés par des professionnels de la musique et du champ social, les différents groupes d'enfants qui constituent un orchestre suivent des ateliers hebdomadaires de 3h en moyenne, répartis en familles d'instruments, et se retrouvent toutes les six semaines pour une répétition en tutti. Un grand concert est organisé en fin de saison à la Philharmonie de Paris ou dans un lieu emblématique de leur région.

Le projet Démos est établi sur la base d'un partenariat entre différents corps professionnels : le champ culturel et le champ social. Cette double entrée se matérialise dans les ateliers par la présence de 2 musiciens, spécialistes de leur technicité artistique, et la présence d'un référent social, en charge de la relation aux enfants, qui est désigné par chaque ville engagée dans DEMOS.

La découverte de la musique et l'apprentissage d'un instrument se font dans l'orchestre, directement par la pratique : les enfants jouent ensemble des pièces de répertoire, arrangées et adaptées à leur niveau. Le chant et la danse offrent une approche corporelle de la musique et de l'instrument.

Les référents sociaux apprennent également la musique, aux côtés des enfants.

Chaque orchestre DEMOS est coordonné à l'échelle du territoire par un ou une coordinatrice générale, qui s'appuie sur une équipe composée de : 1 référente pédagogique, 1 chef d'orchestre, 15 musiciens instrumentistes, 4 danseuses et 3 cheffes de chœur, 8 référents sociaux.

Initié en 2010 et coordonné par la Philharmonie de Paris - Cité de la musique, DEMOS se déploie sur le territoire national en lien avec les collectivités territoriales. On compte près de 50 orchestres DEMOS en France, dont 13 en Ile-de-France.

2. Les orchestres DEMOS Roissy Pays de France

L'agglomération Roissy Pays de France participe à DEMOS depuis 2019. Après un premier cycle (2019-2022), la communauté d'agglomération a décidé de s'engager dans un deuxième cycle de trois ans d'orchestres DEMOS Roissy Pays de France : 2022-2025 avec un nouvel orchestre débutant et la création d'un orchestre dit avancé, composé en partie par les élèves du précédent cycle qui ont souhaité poursuivre la pratique instrumentale en orchestre.

L'Orchestre Démos Roissy Pays de France 2022-2025 est composé d'une centaine d'enfants des 7 communes suivantes : Arnouville, Écouen, Louvres, Marly-la-Ville, Mitry-Mory, Villiers-le-Bel et Survilliers.

Les groupes sont constitués de maximum 15 enfants par ville avec un pupitre d'instruments dédié (cordes, bois ou cuivres) qui permet lors des rassemblements de constituer un orchestre symphonique. A la rentrée 2023/2024, les enfants sont très majoritairement des élèves de CE2/CM1 (8/9 ans) et une dizaine de collégiens (12 ans).

3. La politique culturelle de l'agglomération Roissy Pays de France

La politique culturelle de l'agglomération privilégie une logique d'action et d'accompagnement où structuration et diffusion territoriale, développement et aménagement culturel marchent ensemble. Il s'agit d'allier valorisation et irrigation du territoire, permanence artistique, mise en réseau et éducation artistique et culturelle afin de répondre aux enjeux d'une intercommunalité très étendue, aux situations géographiques et sociales contrastées d'une commune à l'autre et à des problématiques saillantes en matière de mobilité.

L'agglomération s'appuie ainsi sur un réseau d'équipements culturels intercommunaux structurants, des événements qui irriguent le territoire, la présence d'artistes en résidence, et sur des projets fédérateurs, dans un dialogue partenarial avec les communes, fondé sur la co-construction.

Cette politique culturelle poursuit plusieurs objectifs : contribuer à l'aménagement équilibré de l'offre culturelle et des équipements sur le territoire ; animer des réseaux d'acteurs et développer des outils mutualisés ; contribuer au rayonnement et à l'attractivité de l'agglomération ; favoriser l'accès à la culture, au patrimoine et à la création artistique dans sa diversité, dans un objectif de démocratisation, d'éducation artistique et d'inclusion, en s'adressant à tous les publics, habitants et usagers ; développer des projets innovants et transversaux entre la culture et d'autres secteurs.

Elle s'organise autour de quatre pôles thématiques :

- 1) **Archéologie et patrimoines** avec le musée intercommunal ARCHÉA à Louvres et ses pôles (site archéologique d'Orville, Archéo-site des potiers de l'Ysieux à Fosses, future antenne du musée, pôle de conservation du patrimoine (réserves mutualisées), une **mission « Patrimoines »**, étudiant et valorisant les patrimoines, l'histoire, la sociologie et les paysages, ainsi que l'animation du réseau des acteurs du patrimoine.
- 2) **Lecture publique et réseau des médiathèques** avec la gestion directe de 17 médiathèques intercommunales (dont 10 nouvelles transférées depuis le 1^{er} janvier 2022 et 2 en cours de transfert à l'horizon de janvier 2024) et l'animation d'un réseau de 30 bibliothèques, intercommunales, communales et associatives.
- 3) **Image et cinéma** avec la gestion du Cinéma intercommunal de l'Ysieux à Fosses, l'organisation d'un circuit de cinéma itinérant « La Toile Filante » et l'animation du réseau des cinémas publics de l'agglomération.
- 4) **Action culturelle et éducation artistique** à travers la co-construction et l'animation de partenariats de projet avec les acteurs culturels, les villes et les équipements intercommunaux dans le domaine des arts de la rue, les musiques actuelles et classiques, la danse, le théâtre, le

cirque etc., et le pilotage de dispositifs d'éducation artistique (résidences-mission) ou musicale (orchestres Démos avec la Philharmonie de Paris-Cité de la musique)

De plus, depuis l'année scolaire 2022, l'agglomération a initié un **Pass'agglo sports et culture** permettant d'allouer une aide forfaitaire de 50 € maximum à la pratique artistique et sportive des jeunes de moins de 18 ans, en lien avec des établissements d'enseignement artistique et associations de pratiques artistique et sportive partenaires.

Enfin, l'agglomération soutient les projets de construction, rénovation ou extension d'équipements culturels et patrimoniaux portés par ses communes membres à travers un fonds de concours en investissement dédié d'un montant de 2 Millions d'euros.

La résidence artistique

4. Les objectifs de la résidence artistique

- S'inspirer de l'expérience des enfants dans l'orchestre Démos (chemin parcouru, rencontres, œuvres jouées, lieux traversés...) pour imaginer un récit en mots et/ou en images racontant cette aventure musicale et humaine.
- Produire un objet artistique littéraire et/ou graphique (journal, carnet de bord, BD, roman graphique, livre d'art...) qui sera transmis à chaque enfant.
L'objectif est ici que les enfants gardent une trace / une mémoire de l'aventure orchestrale.
- Contribuer à développer la capacité d'expression orale, la créativité, et l'imaginaire des enfants à travers des ateliers d'expression artistique en impliquant, en priorité, les enfants et les référents sociaux des 7 villes participant à DEMOS.
- Proposer des présentations intermédiaires dans des formats et supports (supports sonore, écrit, numérique, visuel, scénique...) en 2024 et 2025
- S'articuler avec l'activité principale de l'orchestre et ses échéances.

5. Les publics participants

Les enfants des 7 communes et leurs familles

Arnouville, 8 enfants de 8 et 9 ans, 4 clarinettes et 4 flûtes

Ecouen, 14 enfants de 8 ans, 6 altos, 3 violons et 5 violoncelles

Louvres, 15 enfants, 8 collégiens entre 10 et 13 ans et 7 primaires de 8 ans, 10 violons et 5 violoncelles

Marly-la-Ville, 9 enfants dont 1 collégienne de 11 ans et 8 enfants de 8 et 9 ans, 2 altos, 3 violons et 4 violoncelles

Mitry-Mory, 13 enfants de 8 ans, 4 cors, 5 trombones, 4 trompettes

Survilliers, 12 enfants de 8 et 9 ans, 4 altos et 8 violons

Villiers-le-Bel, 15 enfants de 9 ans, 10 violons et 5 contrebasses

Les référents sociaux :

Chaque groupe-ville d'enfants est encadré par un référent social.

Le référent social exerce un rôle de pivot dans le projet DEMOS en étant un repère pour les enfants comme pour les adultes (professionnels du projet, familles), car il est présent à chaque étape du projet. Il dispose de la connaissance des enfants mais aussi de leur environnement social et familial.

Les référents sociaux sont issus de différents services municipaux :

Arnouville, le référent est coordinateur scolaire au sein du service éducation de la ville

Ecouen, le référent est animateur au sein du service enfance de la ville

Louvres, les référents sont : une animatrice au sein du service enfant et un animateur au sein du service jeunesse de la ville

Marly-la-Ville, la référente est animatrice au sein du service enfance et jeunesse de la ville

Mitry-Mory, la référente est chargée d'administration au sein de la DAC de la ville

Survilliers la référente est coordinatrice pédagogique au sein de la direction de l'éducation de la ville

Villiers-le-Bel, le référent est animateur au sein du service enfance de la ville

Les intervenants artistiques qui peuvent être sollicités de façon secondaire

Ville	Instrumentistes
Arnouville	Flûte Clarinette
Ecouen	Alto Violon Violoncelle
Louvres	Violon Violoncelle
Marly-la-ville	Violon et alto Violoncelle
Mitry-Mory	Trompette Trombone Cor
Survilliers	Violon, alto Violon, alto
Villiers-le-Bel	Violon Contrebasse

Et 4 danseuses et 3 cheffes de chœur pour l'ensemble des 7 villes

6. Les partenaires de la résidence artistique

La Direction culture et patrimoine de la Communauté d'agglomération – pôle Action culturelle et éducation artistique

Le pôle Action culturelle-éducation artistique porte les orchestres DEMOS Roissy Pays de France et est à l'initiative de la présente résidence artistique ; il en assure également la coordination (cf. article 8).

Il travaillera en coopération avec le pôle Lecture publique – réseau des médiathèques qui jouera un rôle de ressources-conseil dans le cadre de la résidence artistique et les autres pôles de la direction culture et patrimoine en fonction de l'approche artistique retenue.

La présente résidence artistique participe également à la découverte des ressources culturelles du territoire, qui est l'un des objectifs poursuivis par les orchestres DEMOS Roissy Pays de France 2022-2025.

La Philharmonie de Paris

La Philharmonie de Paris - Cité de la musique contribue au développement de la vie et de la pratique musicale, ainsi qu'à la connaissance de la musique et de son patrimoine. Elle œuvre, par une offre plurielle de manifestations musicales, à l'élargissement du public et à son renouvellement. Elle soutient, dans leur diversité, les formations musicales qu'elle accueille. Elle concourt à l'information

et à la formation musicale du public. Elle prend l'initiative d'échanges nationaux et internationaux dans le domaine de la musique, ou y participe, et contribue au développement de la vie musicale à travers quatre grands pôles, par l'organisation de concerts (production, coproduction etc., exploitation des salles, résidence d'ensembles musicaux), en suscitant la création d'œuvres musicales et la recherche par l'accès à un fonds documentaire, par la gestion et l'exploitation du musée national de la musique et en développant les activités culturelles et éducatives à l'attention du public afin de favoriser l'égal accès à toutes les formes de musiques (art. 2 du décret n°2015-1178 du 24 septembre 2015 relatif à l'établissement public de la cité de la musique-Philharmonie de Paris). À ce titre, elle développe, en particulier, des actions pédagogiques qui visent à offrir un meilleur accès à la musique à des publics qui en sont éloignés.

Le ministère de la culture a chargé la cité de la musique de développer le projet Démos (Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale à vocation Sociale) et de conclure les partenariats avec les porteurs de projet pour le mener à bien.

Le projet Démos est soutenu financièrement par le ministère de la culture, dans le cadre d'une convention de subventionnement pluriannuelle, par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), par les collectivités territoriales partenaires et par des mécènes.

7. Historique : précédent projet mené en 2022 à l'issue du premier cycle DEMOS Roissy Pays de France

Un film court d'animation autour du programme musical, la « Symphonie fantastique » de Berlioz, de la dernière année du cycle triennal de l'orchestre DEMOS Roissy Pays de France a été réalisé par les enfants à l'initiative de Roissy Pays de France, encadrés par Nicolas Bellanger et une équipe de quatre autres réalisateurs missionnés par l'association Ecrans VO (réseau regroupant les cinémas indépendants du Val d'Oise), en partenariat avec le pôle Images et cinéma de la Direction culture et patrimoine de la Communauté d'agglomération et avec la coordination de la Philharmonie.

L'objectif de ce projet était de développer la parole et l'imaginaire des enfants autour de l'œuvre symphonique qu'ils ont travaillé et jouée en concert cette année-là, afin de les rendre acteurs des apprentissages et de les accompagner à s'approprier l'œuvre.

7 groupes d'enfants des 7 villes participant à l'orchestre DEMOS Roissy Pays de France 2019-2022 (Arnouville, Fosses, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Mitry-Mory, Villeparisis, Villiers-le-Bel) ont participé au projet, à raison de 3 ateliers par groupe.

Ce projet mêlant musique et images animées s'est déroulé entre février et juin 2022 et s'est traduit par des ateliers de réalisation, le tournage et la fabrication du film durant les vacances scolaires d'hiver et de printemps, avant une diffusion lors du concert de fin de cycle de l'orchestre à la Philharmonie en juin 2022 et dans les cinémas publics du réseau intercommunal et une projection en salle à l'occasion du festival de cinéma d'animation « Image par image » : <https://demos.philharmoniedeparis.fr/les-enfants-de-lorchestre-demos-roissy-pays-de-france-sinitient-a-la-creation-dun-film-danimation.aspx?lg=fr-FR>

8. Coordination de la résidence artistique

La coordination de la résidence artistique est assurée par la Direction culture et patrimoine de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, et plus précisément par la coordinatrice des orchestres DEMOS Roissy Pays de France, au sein du pôle Action culturelle et éducation artistique.

Elle est l'interlocutrice du collectif artistique.

Elle met à disposition du collectif les éléments nécessaires au bon déroulement du projet. Elle favorise la communication entre les différentes parties prenantes de la résidence artistique. Elle valide le calendrier établi par le collectif artistique, veille au respect du planning et de façon plus générale, veille à la bonne conduite du projet avec l'ensemble des groupes et publics participant au projet. Elle organise des temps d'échanges entre les différents acteurs et coordonne la communication du projet.

Mise en place d'un comité de suivi

Il est envisagé de mettre en place un comité de suivi constitué des personnes suivantes : la coordinatrice Démos, la coordinatrice de développement social de la Philharmonie, deux référents sociaux, deux enfants participant au dispositif, deux parents et, le cas échéant, un représentant du pôle lecture publique – réseau des médiathèques et/ou représentant de la Direction Culture et patrimoine.

9. Le calendrier de la résidence artistique

La résidence artistique se déroulera sur deux années scolaires : 2023/24 et 2024/25 en vue d'une finalisation en juin 2025 lors du concert de fin de cycle à la Philharmonie de Paris.

Semaine du 27 novembre 2023	Publication de l'appel à candidatures
9 janvier 2024	Clôture de l'appel à candidatures
22 janvier 2024	Annonce de la pré-sélection
1 ^{er} février 2024	Entretiens oraux avec les candidats pré-sélectionnés
Semaine du 5 février 2024	Annonce des résultats des entretiens
Février-mars 2024	Contractualisation artiste-Communauté d'agglomération
A partir de mi-mars 2024	Début du projet
Juin 2025	Restitution finale & publication

10. Les contraintes liées au dispositif à prendre en compte

Les ateliers et temps de rencontres avec les enfants devront se dérouler **en dehors du temps scolaire**, soit :

- A la suite d'un rassemblement (tutti) d'orchestre (voir le planning des rassemblements page suivante)
- A la suite d'un atelier hebdomadaire (voir le planning des ateliers page suivante),
- Pendant les vacances scolaires

L'intensité de l'implication des participants doit être compatible avec leur apprentissage de la musique au sein de l'orchestre, en vue du concert de fin d'année.

Rassemblements en orchestre complet 1^{er} semestre 2024		
Jour	Heure	Lieu
Samedi 27 janvier	9h30-13h	Espace Marcel Pagnol Villiers-le-Bel
Mardi 13 février	9h30-13h	Espace Marcel Pagnol Villiers-le-Bel
Mercredi 20 mars	9h30-13h	Espace Marcel Pagnol Villiers-le-Bel
Lundi 8 avril	9h30-13h	L'Atalante Mitry-Mory
Mardi 9 avril	9h30-17h	L'Atalante Mitry-Mory
Samedi 25 mai	9h30-13h	L'Atalante Mitry-Mory
Mercredi 12 juin	13h30-17h	Espace Charles Aznavour Arnouville
Samedi 15 juin	Après-midi	Espace Charles Aznavour Arnouville

Rassemblements 24/25

Stage d'une journée pendant les vacances de la Toussaint

Stage d'une journée et demie aux vacances d'avril

5 tutti (répétition d'1/2 journée) entre début décembre et mai (1 par mois sauf en avril car il y a le stage)

1 générale et 1 concert en juin

Planning des ateliers par groupe de 15		
Jour	Heure	Lieu
Mardi	17h00-18h30	Arnouville
Jeudi	17h00-18h30	
Mercredi	9h30-11h00	Ecouen
Jeudi	17h-18h30	
Mardi	17h30-19h00	Louvres
Vendredi	17h30-19h00	
Mardi	17h30-19h	Marly-la-ville
Vendredi	17h30-19h	
Lundi	17h15-18h45	Mitry Mory
Mercredi	9h30-11h00	
Lundi	17h-18h30	Survilliers
Mercredi	10h-11h30	
Mardi	17h-18h30	Villiers-le-Bel
Vendredi	17h-18h30	

11. Le profil d'artiste recherché

Profil artistique :

Artiste ou Collectif artistique professionnel dans le champ de la littérature, de l'illustration, de la photographie, de l'image ou des arts visuels.

Expérience antérieure en matière d'éducation artistique et culturelle ou d'action culturelle

Expérience similaire d'interventions auprès d'un public d'enfants et d'adultes et de projets participatifs.

Disponibilité et autonomie

Capacité à se déployer et disponibilité suffisante pour intervenir sur les 7 communes de l'agglomération

Autonomie de déplacement indispensable.

12. Budget et conditions administratives et financières

Le budget pour l'ensemble du projet (rémunération des auteurs pour les ateliers, les productions intermédiaires et finale, la fabrication et la publication de l'ouvrage, les frais de logistique,

préparation, déplacement et défraiement) est de **35 000 € Toutes Charges Comprises** répartis en deux exercices.

La résidence artistique est financée par la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France. Une convention de partenariat sera conclue à cet effet entre l'artiste et la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

13. Modalités de candidature

Les candidats transmettent un dossier de candidature qui comprend :

- **Une note d'intention** de 2 pages A4 maximum, présentant les orientations artistiques du projet proposé en lien avec les objectifs présentés dans le cahier des charges
- **Une esquisse du planning du projet en 2024 et 2025**
- **Un CV et une présentation de projets de transmission antérieurement menés par l'artiste ou les artistes du collectif avec différents publics** en précisant l'envergure et/ou la durée des projets
- **Un budget prévisionnel** distinguant pour chaque année 2024 et 2025 :
 - La préparation et coordination du projet
 - Les ateliers en précisant le nombre et le volume horaire par groupe-ville
 - Les productions intermédiaires
 - La production finale

Le dossier de candidature est à envoyer pour :

Mardi 9 janvier à 17h au plus tard

Par voie électronique :

culture.patrimoine@roissypaysdefrance.fr / **Objet : [Résidence DEMOS]**

Une pré-sélection des candidats sera établie le 22 janvier 2024 et un entretien oral sera proposé le **1er février 2024**. La procédure sera assurée par la Communauté d'agglomération en lien avec la Philharmonie de Paris.